

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège Social : 3 Place de la Petite-Hollande. NANTES

Téléphone : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons
des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Planteurs de Tabac
de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central.
205.10 pour la Coopérative.
147.15 pour la Confédération des Vignerons.
270.81 pour le Syndicat de Défense.



LA PREMIÈRE CONVENTION COLLECTIVE AGRICOLE départementale vient d'être signée à Lille, entre employeurs et ouvriers agricoles du Nord, applicable jusqu'au 31 janvier 1938 ; elle traite du droit syndical, du repos hebdomadaire, des congés payés, des délais-congés, des commissions paritaires et des allocations familiales. La durée du travail est fixée à 2.700 heures par an, avec maximum de 10 heures par jour, sauf pour la moisson.

CHANTAGE! Les Etats-Unis nous auraient menacés de cesser tous achats en France, si on ne supprimait pas la taxe sur les licences d'importations de pommes et poires étrangères... Un décret paru à l'Officiel du 2 avril (page 3814) nous montre qu'on a cédé à cette menace !

VITICULTURE : Les surfaces cultivées en vignes ont diminué d'un peu plus de 100.000 hectares en 1936. Cette diminution est supérieure de près de 60.000 hectares aux arrachages effectués en 1935. Le nombre des viticulteurs déclarants est passé de 1.657.792 en 1935, à 1.412.358 en 1936.

HARAS NATIONAUX : Sur les crédits attribués à l'élevage, par le Parti Mutuel, le Ministère de l'Agriculture est autorisé à acquiescer 5 bandes supplémentaires pour les Haras boudés.

PRIMES AUX NAISSSEURS : Sur la proposition du Directeur des Haras, le Ministère de l'Agriculture a pris un arrêté portant à un maximum de 600 francs le montant de la prime aux naisseurs de chevaux de selle, achetés en France par le Service des Remontes. Cette disposition est applicable aux chevaux achetés pour l'armée en 1936.

Allocations de solidarité pour calamités agricoles

Le Président de la République française.

Décrète :

Art. 1^{er}. — Le décret du 13 octobre 1934, relatif aux allocations de la caisse de solidarité en faveur des victimes des calamités agricoles et fixant de nouvelles prescriptions concernant ces allocations, est modifié comme suit :

Art. 4. — Dans le délai fixé par la loi, le maire transmet toutes les déclarations de pertes au juge de paix du canton du siège principal de l'exploitation ; ce magistrat vérifie ces déclarations et retourne notamment à leurs auteurs :

1^o Celles qui sont relatives à des pertes ne portant pas sur des récoltes ou sur des biens affectés complètement ou principalement à la production agricole.

Fait à Paris, le 17 février 1937.

Le Ministre de l'Agriculture,

Arrête :

Art. 1^{er}. — L'article 2 (2^e et 3^e alinéas) de l'arrêté du 18 octobre 1934, fixant le pourcentage des allocations de solidarité à attribuer aux victimes des calamités agricoles, est modifié comme suit :

« Pour les dommages causés aux immeubles par nature, visés au paragraphe b de l'article 2 du décret du 13 octobre 1934, ceux qui demeurent inférieurs à 500 francs, ceux qui ne dépassent pas 10 p. 100 de la valeur vénale approximative du fonds constituant l'exploitation agricole, ne sont pas non plus pris en considération. »

« Pour les dommages causés aux parcelles de terre, constructions, etc., ne constituant pas une exploitation agricole, le minimum de 10 p. 100 sera calculé sur la valeur vénale approximative de l'ensemble des immeubles d'affectation agricole appartenant au même propriétaire dans la même commune ou les communes limitrophes. »

AUTRE DANGER

Nous avons parlé du danger que courait notre liberté, par suite du compartimentage que l'on cherche à faire du monde agricole.

Aujourd'hui nous nous adressons à ceux des agriculteurs qui, apaisés par une hausse nominale des prix, l'apparition d'œuvres sociales souvent légitimes, si non pratiquement réalisables. Nous voulons leur montrer un autre danger, celui du retour à l'exploitation extensive, aux landes d'autrefois. Il est en marche.

Les charges excessives qu'on s'apprête à mettre au débit du compte de la propriété foncière, vont réduire son revenu à peu de chose et diminuer sa valeur réelle.

Cette tendance pourrait être compensée si le programme avait l'avantage de maintenir aux champs les bras qui le mettent en valeur.

Il n'en sera rien.

L'application de la loi de 40 heures saigne déjà cruellement le réservoir de la main-d'œuvre rurale.

Accablée, l'économie agricole ne peut plus faire face à la situation. La loi de 40 heures fait vivre tant bien que mal 10 personnes, elle n'en nourrit plus que 3.

Il se constituera des domaines entourés de fil de fer ronce. L'exploitant trouvera dans la pâture le bénéfice net qu'il ne peut plus avoir avec une culture intensive, riche à force de bras.

Nous connaissons des régions (Dordogne, Haute-Vienne, etc...) où ces méthodes réussissent.

Ce sera la fin de la petite ferme familiale, cadre du « Mesnage des Champs » actuel.

N'oublions pas ce que vient de signaler M. Gaxiote aux Agriculteurs de France. Depuis 35 ans le nombre des familles rurales a diminué de 1.700.000 !

L'insécurité du bien fond ! Elle frappe tous les terriens, qu'ils soient propriétaires, fermiers ou ouvriers. Elle supprime la culture, c'est simple ! Quel bouleversement ! En voici un exemple.

Pierre Devineau, à la Mancelière, semblait avoir dans la vie une situation de tout repos, lorsqu'il a pris la suite de son père. Une terre de 30 hectares, un beau cheptel, de la santé, une femme sérieuse et 3 petits enfants. Au bout de 4 ans, il est mort. Supprimez donc de la vie, la réalité tragique de la mort ?

Sa femme, la Devinelle, n'a pas osé continuer seule l'exploitation avec des domestiques. Elle s'est retirée au bourg chez la grand-mère, élever ses gosses près des écoles. Elle a tout loué en ferme pour 12 ans. Plus tard elle retournera à la Mancelière, quand les enfants pourront toucher les bœufs. Leur avenir est là, sur ce.

Que deviendra-telle si la location ne lui rapporte plus rien ? Si les charges viennent à dévorer le revenu ? Faudra-t-il mettre à l'encaie ce bien de mineurs ? L'abandonner ?

Ce sera une famille morte.

Happés par la ville, loin de l'ombre blanche des pommiers en fleurs, les enfants de Pierre Devineau et de sa Devinelle seront pour jamais des déracinés.

DE CAMIRAN,

Président du Syndicat Central des Agriculteurs

Grande Assemblée Paysanne le 2 Mai, à Guérande

LE COMITÉ RÉGIONAL DE DÉFENSE ET D'ACTION PAYSANNE DE LA PRÉSQU'ÎLE GUÉRANDAISE ORGANISERA UNE GRANDE ASSEMBLÉE PAYSANNE, LE 2 MAI, À 14 HEURES (LEGALE), À GUÉRANDE, sur le terrain de sport de Colbeux (faubourg Bizienne).

Sous la présidence de M. R. LEFEUVRE, président de la Chambre d'agriculture et de l'Entente Paysanne de la Loire-Inférieure.

Avec la collaboration des deux syndicats agricoles nantais.

Prendront la parole :

MM. Dorgères, Secrétaire général du Comité central de Défense paysanne.

Legouez, Président des Jeunesses paysannes.

Pointier, Président de l'Association nationale des Producteurs de blé.

Robichon, Président départemental des Comités de D. P.

Cette grande manifestation s'annonce comme un éclatant succès. Suite logique de plus de six mois de travail et d'organisation dans la région de Guérande et Saint-Nazaire. Ce Comité régional comprend actuellement onze comités locaux : GUÉRANDE, SAINT-MOLÉ, ASSÉRAE, SAINT-LYPHARD, SAINT-ANDRÉ-DES-EAUX, ESCOUBLAC, L'IMMACULÉE, MONTOR-DONGES, BESNÉ, PRIQUILLAC, SAVENAY.

Certains de ces Comités ont déjà plusieurs centaines d'adhérents.

Tous ceux qui vivent de la terre et de ses produits commencent à comprendre qu'il faut serger les rangs.

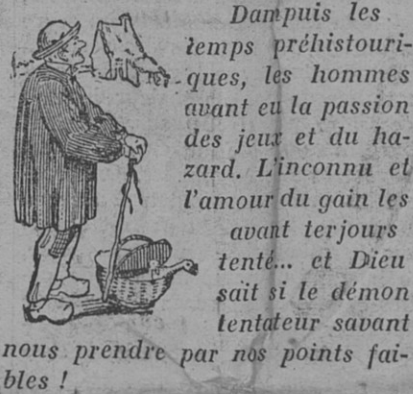
Il faut s'unir coûte que coûte, et sans arrière-pensée, sur nos deux grands mots d'ordre : Famille et Mélier.

Le Dimanche 2 Mai, notre région paysanne montrera qu'elle veut agir et réagir. Le premier acte est l'union.

Nous serons unis et réunis à Guérande.

TOUS le 2 MAI, à GUÉRANDE !

Un Brin de Causette...



Dans les temps préhistoriques, les hommes avant et la passion des jeux et du hasard. L'inconnu et l'amour du gain les avant terribles tentes... et Dieu sait si le démon tentateur savait nous prendre par nos points faibles !

An'huit, c'te passion humaine était exploitée, ou mise en coupe réglée, par nos « grands Argentiers » qu'avant besoin d'alimenter les caisses de l'Etat. C'est les jeux de hasard, de galette et autres, autorisés, encouragés, recommandés, comme œuvres philanthropiques. Si qu'on voulait les passer terribles en revue, on serait encore là demain matin.

A tout saigneur, tout honneur ! C'est les Loteries nationales qui ramassent le pus de millions à chaque coup. On aura ben occasion d'en recauser un jour. Et pis y avant les jeux de roulettes, de boule, baccara et « chemins de fer », qui faisant rage dans les casinos, au grand bonheur des joueurs et des caissiers. C'est des impôts volontaires, qui rentrent sans pleurs, ni grincements de dents.

Y avant encore, sous le couvert de « sport » ou d'encouragement à la race chevaline, les recettes des paris-mutuels et des P.M.U. Si que l'élevage, les sociétés de courses, les œuvres de bienfaisance et l'enseignement agricole y trouvant leur p'tit profit, le Trésor avant point oublié sa part du gâteau. Et c'est les parieurs qui payent — terribles l'inconnu, la passion du gain ! On m'a cité des p'tites gens, des chômeurs, des mendigots, qui se privant de pain pour jouer aux courses !

Comme l'en fallait pour tout les bourses, pour mieux tenter le diable des bonshommes, on avait inventé des séries de jeux innocents, ou presque le hasard, pus que l'adresse, rentre encore en scène. C'est ces appareils, pus ou moins automatiques, qu'on voye dans tout les cafés, les gares, les restaurants, les fêtes foraines et les lieux publics.

La Poulce des jeux, qu'avant l'œil sur eux — rapport qui avant des taxes à encaisser — les classant en quatre sortes : Ceusses qui sont de simples distributeurs de marchandises (chocolats, bombons, lames de rasoir et autres). Ceusses qui déversent des jetons ou des pièces d'argent, qui bénéficient de tolérances spéciales, sous certaines conditions. Ceusses où l'habileté du joueur rentre en ligne (billards, grues surprises, jeux forains). Enfin, les appareils de « vente publicitaire », ou presque tout l'monde sont gagnants...

— A tous les coups l'on gagne ! comme c'est qu'on dit à les loteries dans les foires. Si qu'en a un qu'est jamais perdant, c'est ben c'tui là du Fisque. L'avant la bonne boule en main et n'avant guère envie de la perdre.

C'est point comme les pauvres joueurs, qui s'agrippant désespérément à la Chance et qui risquant jusqu'à leur dernière thune...

Tant que le monde sera monde !

maître Jeanrot

ALLOCATIONS FAMILIALES

AGRICULTEURS, inscrivez vos salariés à notre Caisse Familiale

La loi va entrer en vigueur le 1^{er} juillet, en Loire-Inférieure, pour les Agriculteurs. Il sera nécessaire de faire des déclarations et de s'inscrire.

Nous rappelons que nous collaborons à une Caisse mutuelle familiale en formation.

La Caisse d'allocation n'a pas été terminée plus vite parce que plusieurs autres Associations agricoles et mutuelles ont désiré se joindre à notre groupe.

Ce sera ainsi une Union importante, puissamment établie, avec des agents locaux nombreux et déjà éprouvés.

Dans quelques jours, nous ferons passer, dans notre Bulletin, des feuilles d'adhésion et en allons pourvoir les maires.

Que nos adhérents, ceux qui vont être astreints à la loi, réservent à cette affaire départementale, et sera, comme cela est exigé, surcompensée à Paris à l'Association mutuelle spéciale.

Qu'on ne s'effraie pas de la date du 1^{er} mai, elle est conventionnelle.

En dernière heure, nous apprenons que notre Caisse d'Union pour les Allocations familiales vient de recevoir son autorisation, le décret paraîtra au Journal Officiel d'ici quelques jours.

Elle portera le nom de son siège rue Montselet, 12, à Nantes.

Messieurs les Secrétares de Mairie et nos Agents sont invités à en tenir compte.

Déclarations d'emblavures de blé

(du 15 avril au 1^{er} mai)

La Direction des Services agricoles communique :

Aux termes de l'article II de la loi du 15 août 1936, instituant l'Office National Interprofessionnel du Blé les producteurs sont tenus de déclarer, entre le 15 avril et le 1^{er} mai, à la Mairie de la commune où se trouve leur exploitation, la superficie des terres labourables qu'ils ont ensémenées en blé.

A cet effet, MM. les Maires recevront incessamment les imprimés et instructions nécessaires.

Ces déclarations ont pour but de permettre à l'Office National Interprofessionnel du Blé d'établir les prévisions de rendement de la récolte 1937 et de préparer ainsi l'application des mesures qui doivent assurer un écoulement normal de cette récolte. Les agriculteurs étant les premiers intéressés à la défense du Marché du Blé, ont donc tout avantage à favoriser la tâche du Conseil Central de l'Office du Blé, en lui fournissant, dans le délai voulu, des déclarations sincères et complètes.

En outre, il convient de rappeler que la déclaration des surfaces emblavées en blé est une obligation légale ; toute omission, volontaire ou non, privera son auteur du bénéfice de la loi du 15 août 1936 ; et l'exposera aux diverses pénalités prévues par cette loi.

Aucune déclaration ne sera reçue après le 1^{er} mai, les agriculteurs devront donc se préoccuper de faire leur déclaration entre le 15 avril et cette date limite, à la Mairie de leur commune, où tous les renseignements nécessaires leur seront communiqués.

Les Vaches, la Fermeture du Dimanche

PROPOSITION

en vue d'un prochain décret

A partir du 1^{er} mai 1937, Les vaches :

Devront, obligatoirement, prendre leurs dispositions pour produire le samedi — ou veille de fêtes — tout le lait qu'elles avaient coutume, depuis, dit-on, fort longtemps, de fournir les jours fériés comme les autres jours.

Grâce à cette observance, dont il n'est pas permis de douter, les laitiers seront autorisés à porter le samedi soir, en ville, ce lait « exceptionnel » qui devra également rester et se nommer « frais » jusqu'au dimanche soir (parce que venu avant terme).

En conséquence, MM. les Producteurs devront tenir hermétiquement fermées les portes de leurs écuries du samedi soir au lundi matin.

Aucun avis, aucune objection ne sera demandée, ni tolérée, à la production intéressée, non plus qu'aux malades, aux vieillards ni aux marmots, au sujet de l'application de cette innovation, inédite à ce jour.

En foi de quoi, « Dame Nature », qui règle la vie sur notre planète, devra abandonner ses immuables droits et bien vouloir se prêter à l'exécution de cette nouvelle ordonnance.

Toute infraction à cette loi sera punie (selon de rite).

P.-S. — Ce présent décret sera lu et affiché dans toutes les étables.

Congrès Syndical Payan

XVIII^e CONGRÈS NATIONAL DES SYNDICATS AGRICOLES
CAEN, 5 et 6 Mai

Un Congrès Syndical Payan se tiendra à Caen (Calvados) les 5 et 6 mai 1937. Ce Congrès, organisé par l'Union Nationale des Syndicats Agricoles, revêtira, dans les circonstances présentes, une importance particulière. Il marquera le point de départ d'une phase nouvelle d'activité pour le syndicalisme agricole. Le devoir de l'élite paysanne est de s'y associer.

Nos adhérents qui désireraient assister sont priés de bien vouloir nous adresser d'urgence leur demande, à Nantes.

L'Economie du Vin

Il serait puéril de le nier. Les vins sont en baisse. Après avoir touché le cours de 16 francs le degré-hecto, les voici revenus à 14,50, même 14,25.

C'est encore un prix, dit en grande partie aux disciplines instituées par le statut de la viticulture, il n'est pas si grave en lui-même que la constatation de la baisse de la consommation.

Voici ce qu'à la date du 17 avril dit La Journée Vinicole de Montpellier : à côté aussi la statistique des ventes.

Le Français est appauvri. La première privation qu'il s'impose, c'est celle du vin, objet, sinon de luxe, au moins objet dont on peut se passer à la rigueur.

Grèves, lois de 40 heures, diminution du travail total, incertitude du lendemain suffisent à expliquer notre appauvrissement.

Les Marchés de la journée
Béziers, 16 avril.

La surprise ne cesse de croître en présence du fléchissement des cours, car tous les ans à pareille époque, la seule crainte d'un retour du froid faisait que la tendance était très ferme, si ce n'est à la hausse.

Cette moins-value des cours, que l'on observait depuis bientôt un mois et qui d'un marché à l'autre allait augmentant, trouve une raison de plus dans le déficit de la consommation taxée du mois de mars. Dès lors il est bien prouvé qu'à mesure que

AUX PRODUCTEURS DE CÉRÉALES

Le Prix DESTRAIS en Loire-Inférieure

La Société des Agriculteurs de France a décidé d'attribuer cette année au département de la Loire-Inférieure, l'un des prix Destrais, d'une valeur de mille francs, à décerner en un ou deux prix, et nous a chargé de l'organisation de ce Concours.

Ce Concours est ouvert à TOUS les cultivateurs de la Loire-Inférieure (propriétaires, fermiers ou métayers) cultivant au moins 10 hectares emblavés en céréales (blé, avoine, orge, seigle, blé noir) et qui auront obtenu les meilleures qualités. On tiendra compte, en outre, des conditions de culture et des soins apportés.

Prière à ceux qui veulent concourir, de bien vouloir se faire inscrire, dès maintenant. Ecrire ou s'adresser à M. Favier, Syndical des Agriculteurs, 3, place de la Petite-Hollande, à Nantes.

Concours spécial de la race Maine-Anjou à Rennes

Ainsi que nous l'avons annoncé, le Concours spécial des animaux de semaine prochaine, en même temps que le Concours départemental de la même race, ce concours se tiendra dans l'enceinte de la Foire-Exposition, les 30 avril, 1^{er} et 2 mai.

An nombre des animaux présentés, en provenance des meilleurs élevages de la plus grande partie de l'aire d'origine de la race, comprenant part de ceux qui ont participé au mois dernier au Concours Général Agricole de Paris, où ils ont été l'objet de l'admiration des visiteurs, tant par l'homogénéité que par la perfection des formes et la masse imposante qui les caractérisent.

Ordre des Opérations

Jeudi 29 avril : Réception et installation des animaux de 15 à 19 h.

Vendredi 30 avril : Continuation de la réception des animaux de 7 à 9 heures. A 12 h. 30, opérations du jury.

Samedi 1^{er} mai : Exposition générale.

Dimanche 2 mai : Exposition générale. A 16 heures, distribution des récompenses.

L'Arboriculture Fruitière

— Le Surrageage des Vieux Arbres fruitiers par la greffe en couronne

Voici venu le moment d'effectuer le surageage en couronne qui doit rendre nos vieux arbres fruitiers. C'est en effet à l'époque du début de la floraison que l'on doit procéder à cette opération, pour deux raisons :

- 1° L'abondance de la sève permet d'abord un décollage facile de l'écorce. Le greffon peut, par suite, être introduit sans risquer de détériorer les assises génératrices qui doivent assurer la soudure.
- 2° Le sujet est alors entré en végétation et se trouve par conséquent en avance sur le greffon.

PREPARATION DU SUJET

Si le rabattage des arbres n'a pas encore été effectué, on peut y procéder encore à l'heure actuelle. Mais, pour l'an prochain, souvenez-vous qu'il vaut mieux le réaliser en février, en plein repos de végétation.

Voici sommairement la façon d'opérer qui a déjà été décrite en temps utile dans un précédent article.

- 1° Conserver 3 ou 4 branches charpentières sur une longueur d'environ 50 centimètres. Les choisir autant que possible de même force, régulièrement disposées et s'écartant le plus possible les unes des autres. Elles forment l'échafaud de la future charpente.

Les autres branches, en particulier toutes les verticales, seront rabattues sur leur base. Il est cependant recommandé de laisser un tire-sève, branche choisie parmi les plus faibles, destiné à favoriser la montée de la sève. Cet organe sera scié par la suite.

- 2° Effectuer des coupes perpendiculaires aux branches sectionnées, et non obliques. Opérer à la scie égoïne ou à la scie ordinaire, selon la grosseur, et de la façon suivante :

a) Donner d'abord un trait de scie à la partie inférieure de la branche, au droit de la section à effectuer.

b) Scier ensuite le dessus de la branche en faisant rencontrer les deux coupes.

On évite ainsi l'éclatement qui pourrait se produire si on ne prenait aucune précaution.

- 3° Rafraîchir les coupes ainsi faites à l'aide d'un instrument tranchant, une serpe par exemple. La plane de charbon est très pratique pour les grosses branches. Avec des coupures nettes on permet en effet :

- Une cicatrisation plus facile ;
- Une soudure plus aisée du greffon ;
- Une meilleure défense contre les parasites.

- 4° Lorsque les arbres sont charpentiés, il est recommandé de badigeonner les plaies avec une solution de sulfate de cuivre à 2 %.

LA PREPARATION AU GREFFON

Si l'arbre est gros et que l'on soit par conséquent obligé de travailler sur une échelle, on peut préparer les greffons au pied de l'arbre, puis les mettre, en attendant leur utilisation, dans une boîte propre, avec un peu de mousse humide.

De toute façon, pour couper le greffon, procéder de la manière suivante :

Tenir le rameau de la main gauche et à pleine main, les doigts en-dessous ; de la main droite, avec le greffoir, le couper en tirant vers soi, suivant un plan régulier oblique, partant du point opposé au premier bourgeon et se terminant à 2 ou 3 centimètres au-dessous de ce bourgeon. Couper ensuite le rameau au-dessus d'un œil de façon à avoir un greffon de 3 yeux.

Afin d'augmenter les chances de reprise, on peut couper le rameau sur deux plans opposés : le premier comme il est dit ci-dessus, le deuxième au-dessous de l'œil.

Si enfin, le rameau est trop gros, on peut faire un épaulement au haut de la première coupe.

Toutes les coupures doivent être bien franches.

NOMBRE DE GREFFONS A DISPOSER

Le nombre de greffons à disposer sur chaque branche est d'au moins quatre. On gardera, par la suite, celui ou les deux qui auront le mieux pris et qui constitueront la charpente de l'arbre.

Sur les grosses branches, poser un greffon tous les 5 à 6 cm.

LA POSE DES GREFFONS

- 1° a) A l'aide du greffoir, inciser l'écorce seule sur une longueur égale à celle du biseau du greffon ;
- b) Dans le haut de cette fente, avec la pointe du greffoir, écartez légèrement l'écorce du bois ;
- c) Avec une spatule fine en os, ou simplement en bois sec et dur, pré-

parer sur place, finir d'écarter l'écorce du bois en prenant soin de ne pas abîmer les parties tendres vert clair qui les séparent tous deux.

- 2° Enfoncer le greffon, l'œil de la base à l'extérieur jusqu'à ce que celui-ci se trouve au-dessous de la section, entre les deux lèvres de l'écorce.

- 3° Ligaturer les greffons en place avec du raphia. Commencer par le haut en serrant fortement au-dessous de l'œil inférieur de façon qu'il y ait contact intime entre le greffon et le sujet. Puis descendre la ligature jusqu'au bas des incisions.

- 4° Masticage. — La tête de la branche étant ainsi préparée, appliquer du mastic à greffer sur la plaie de taille et sur les plaies de greffe. Effectuer ce travail très soigneusement, de façon que toute blessure soit à l'abri. Veiller tout spécialement à bien couvrir l'extrémité supérieure de chaque greffon, ainsi que l'endroit où ceux-ci s'enfoncent dans l'écorce.

Si on opère sur un petit nombre d'arbres, se servir du mastic à froid, sinon, utiliser du mastic à chaud.

Si les greffons sont bien taillés et que la greffe ait été faite convenablement, il y aura intérêt à masticquer avant de ligaturer. Les parties taillées sont ainsi plus à l'abri, et la ligature empêche le mastic de couler lorsque la température extérieure devient trop élevée.

- 5° Profiter de ce moment pour étendre du mastic sur toutes les autres plaies qui auraient pu être faites sur l'arbre.

PROTECTION DES GREFFONS

Afin d'éviter sur les greffons non encore soudés, l'effet du vent ou la détérioration que peuvent causer les oiseaux, il est nécessaire d'assurer leur protection. Pour cela, disposer tout autour de la branche, des rameaux quelconques pourvu qu'ils soient sains, et les ficeler solidement.

On évite ainsi l'éclatement qui pourrait se produire si on ne prenait aucune précaution.

3° Rafraîchir les coupes ainsi faites à l'aide d'un instrument tranchant, une serpe par exemple. La plane de charbon est très pratique pour les grosses branches. Avec des coupures nettes on permet en effet :

- Une cicatrisation plus facile ;
- Une soudure plus aisée du greffon ;
- Une meilleure défense contre les parasites.

- 4° Lorsque les arbres sont charpentiés, il est recommandé de badigeonner les plaies avec une solution de sulfate de cuivre à 2 %.

Si l'arbre est gros et que l'on soit par conséquent obligé de travailler sur une échelle, on peut préparer les greffons au pied de l'arbre, puis les mettre, en attendant leur utilisation, dans une boîte propre, avec un peu de mousse humide.

LA PREPARATION AU GREFFON

Si l'arbre est gros et que l'on soit par conséquent obligé de travailler sur une échelle, on peut préparer les greffons au pied de l'arbre, puis les mettre, en attendant leur utilisation, dans une boîte propre, avec un peu de mousse humide.

De toute façon, pour couper le greffon, procéder de la manière suivante :

Tenir le rameau de la main gauche et à pleine main, les doigts en-dessous ; de la main droite, avec le greffoir, le couper en tirant vers soi, suivant un plan régulier oblique, partant du point opposé au premier bourgeon et se terminant à 2 ou 3 centimètres au-dessous de ce bourgeon. Couper ensuite le rameau au-dessus d'un œil de façon à avoir un greffon de 3 yeux.

Afin d'augmenter les chances de reprise, on peut couper le rameau sur deux plans opposés : le premier comme il est dit ci-dessus, le deuxième au-dessous de l'œil.

Si enfin, le rameau est trop gros, on peut faire un épaulement au haut de la première coupe.

Toutes les coupures doivent être bien franches.

NOMBRE DE GREFFONS A DISPOSER

Le nombre de greffons à disposer sur chaque branche est d'au moins quatre. On gardera, par la suite, celui ou les deux qui auront le mieux pris et qui constitueront la charpente de l'arbre.

Sur les grosses branches, poser un greffon tous les 5 à 6 cm.

LA POSE DES GREFFONS

- 1° a) A l'aide du greffoir, inciser l'écorce seule sur une longueur égale à celle du biseau du greffon ;
- b) Dans le haut de cette fente, avec la pointe du greffoir, écartez légèrement l'écorce du bois ;
- c) Avec une spatule fine en os, ou simplement en bois sec et dur, pré-

LE BOUTURAGE

par G. DURIVAUT

Bouturer, c'est « fabriquer » un arbre, un arbuste, une « herbe » (végétal herbacé) avec un fragment de végétal mère. On peut opérer avec une tige, une branche, un rameau, un fragment de bois (camélia, vigne), un fragment de racine, rhizome et feuille (bégonias, gloxinias), mais, bien entendu, cette dernière opération se limite à une catégorie de végétaux herbacés et charnus.

Quelques conseils pratiques sont utiles pour celui qui veut essayer ce mode de propagation des plantes. Rappelez-vous qu'une terre meuble, assez poreuse, un peu sablonneuse et douce favorise l'émission des racines ; une terre trop compacte ne peut se comparer avec la première pour ces résultats. Qu'on se rappelle que nos horticulteurs locaux propagent leurs arbustes d'ornement par bouturage sous cloche de verre, à l'étouffée, sur planches de sable de Loire. Les résultats sont excellents. Que veut-on chercher d'abord ? Faire sortir les racines du petit fragment de végétal piqué en vert, ou à sec dans le sol ; après, au repiquage, il sera toujours temps de le mettre en pépinière dans un sol peu nourrissant. Il faudra, de plus, dépenser l'eau avec sagesse :

Résultat : 1.000 boutures d'œillets, 1.000 plants enracinés. La chaleur atmosphérique faisait le reste. Les plants, bien enracinés, étaient empotés dans des godets convenant à leur taille, puis subsistèrent par la suite les divers rempotages indispensables pour les mener à la production florale recherchée.

Mais quittons, une fois ces principes bien établis, le monde délicat de la fleur et revenons aux boutures de l'agriculture et à la vie de plein air de la ferme. Chacun sait qu'aux bords des eaux, on peut planter d'énormes boutures en plançon, en piquant dans le sol, à la barre, des pieux verts de peupliers, de saules, etc... On peut faire de même pour le sureau et même l'orme, dit le maître Charles Ballet ; on tasse bien la terre au pied du plançon.

Plus d'un horticulteur, ayant établi un ombrage de claires sur pieux de peupliers verts, a vu ces derniers

ni trop (car pourriture), ni trop peu (car dessèchement) s'en suivre.

Dans un sol poreux, l'excès d'eau n'est pas à craindre, car l'eau en excès « passe comme une lettre à la poste » ou comme « à travers une passoire ». Aucune figure imagée n'est trop forte pour bien montrer le but à atteindre ; une bonne description, soit pour le roman, soit pour la plus austère « littérature » horticole, doit être une peinture.

Dans mon jeune temps (c'était en 1911, dans les pépinières florales de Hampton, près de Londres), je me souviens que ce qui m'avait frappé dans les grandes « boîtes à œillets », c'était la façon de bouturer en serre les œillets, les tablettes des serres à multiplication avec tuyaux de thermosiphon donnant la chaleur de fond nécessaire par en dessous, n'étaient chargées que de mâchefer, mais broyé très fin, en poudre. On arrosait les boutures d'œillets à flots, à la pomme, mais l'eau passait à travers le substratum en une seconde, ne laissant dans les milliers de petites cavités ou cavernes du grain de mâchefer que ce qui était nécessaire pour entretenir une humidité sans excès.

Résultat : 1.000 boutures d'œillets, 1.000 plants enracinés. La chaleur atmosphérique faisait le reste. Les plants, bien enracinés, étaient empotés dans des godets convenant à leur taille, puis subsistèrent par la suite les divers rempotages indispensables pour les mener à la production florale recherchée.

Mais quittons, une fois ces principes bien établis, le monde délicat de la fleur et revenons aux boutures de l'agriculture et à la vie de plein air de la ferme. Chacun sait qu'aux bords des eaux, on peut planter d'énormes boutures en plançon, en piquant dans le sol, à la barre, des pieux verts de peupliers, de saules, etc... On peut faire de même pour le sureau et même l'orme, dit le maître Charles Ballet ; on tasse bien la terre au pied du plançon.

Plus d'un horticulteur, ayant établi un ombrage de claires sur pieux de peupliers verts, a vu ces derniers

pousser, de même que des tuteurs d'osier, de prunier Myrobalan, etc...

Dans ce cas, on peut utiliser le tuteur à l'automne, en s'en servant comme d'un plant réel, puisqu'il s'est lui-même enraciné.

On peut donc distinguer trois types de boutures :

La bouture simple.

La bouture à talon.

La bouture à crosselette.

Dans le premier cas (ex. : vigne) on peut fragmenter les sarments à bouturer, selon les cas et les pays, de 0,10 à 0,25.

Dans ces fragments, trier, ne pas utiliser n'importe quel bout. Il faut rejeter les sommets grêles, mal aoûtés (imparfaitement ligneux) ; on coupe avec soin à la serpe ou au greffoir, ou on « rafraîchit » si cela a été déjà fait au sécateur, la partie qui est sous l'œil de la base. Les boutures, une fois faites, seront mises en planches, en lignes parallèles et à distance égale, dans de petites tranchées.

Une fois la terre bécée, nivelée, raffermie au plat de bêche, aucun outil ne vaut, pour découper la petite tranchée où on va les assoier en ligne le long d'une règle de bois, une bonne et forte truelle de maçon, qui tranche net la terre en muraille légèrement inclinée.

Dans la bouture à talon, on garde comme embase le bourrelet d'attache du rameau séparé en bois de l'année précédente sur laquelle le rameau-bouture a pris naissance. L'agglomération des cellules qui se trouvent à ce point favorise l'émission des racines au pied du rameau.

C'est très utile d'opérer avec ce type de bouture : le Coignassier ; dans le Midi, l'Olivier, l'Erbre negundo, le Prunier Myrobalan, le Peuplier blanc, etc...

Si, poussant plus loin l'opération, on garde au pied du rameau-bouture un petit fragment de rameau de l'année précédente, qui forme une véritable petite traverse, on a alors la bouture en crosselette, très utile pour les espèces moelleuses : Vigne, Figuier.

(A suivre).

Les Traitements de Printemps et d'Été des Pommiers et des Poiriers

(suite et fin)

2° Contre le carpocapse ou ver des fruits, les seuls traitements efficaces sont les traitements de fin de printemps et d'été.

Le carpocapse est un papillon crépusculaire qui apparaît chez nous fin mai. La ponte sur les fruits ne débute guère avant le commencement de juin. Le premier traitement pour donc s'effectuer dès les premiers jours de juin. On utilisera de préférence un arseniate de plomb ou d'alumine formant une suspension stable dans l'eau et additionné d'un bon mouillant (un alcool terfénique par exemple). La concentration de la bouillie sera de 800 gr. en arseniate diatomique par hecto, au moins. On obtiendra ainsi un dépôt d'arsenic suffisamment important pour protéger la pomme ou la poire contre les attaques des jeunes larves pendant une période d'autant plus longue que le temps sera plus sec. Le développement de la poire contribuera aussi à diminuer l'importance du dépôt par centimètre carré. Au bout de trois semaines à un mois il faudra recommencer à traiter... et ainsi de suite jusqu'à la date limite fixée par la loi, qui est actuellement « deux mois avant la récolte ». Cette limite empêche la protection de nos variétés, surtout les variétés précoces, pendant des périodes (juillet, août par exemple) où le carpocapse est encore très actif. Au-delà de cette date limite, il est donc recommandé de faire des traitements en substituant à l'arsenic des produits autorisés comme la cryolithe (fluorure double d'aluminium et de sodium) ou le fanthane de nicotine. Actuellement on peut obtenir l'autorisation de traiter jusqu'au dernier moment, grâce au laboratoire de phytopharmacie de Versailles (Centre National de Recherches agronomiques, route de Saint-Cyr), qui étudie la persistance du dépôt d'arsenic sur les fruits et qui peut donner à tous les intéressés qui s'engagent à se soumettre au contrôle, l'autorisation de traiter jusqu'à la récolte. A la récolte, les lots de

fruits sur lesquels sera trouvée une quantité d'arsenic trop grande seront obligatoirement lavés pour enlever cet excès (utiliser comme en Amérique une solution d'acide chlorhydrique à 3 % environ) et rincés à l'eau courante. Ainsi l'on peut espérer que dans l'avenir les agriculteurs ou les Syndicats et Coopératives qui pourront s'organiser pour le lavage en grand des fruits, pourront également traiter leurs arbres aux produits arsenicaux jusqu'au dernier moment.

On voit par ce qui précède que le nombre des traitements d'été est variable suivant les variétés. Pour fixer les idées, disons qu'une variété de poire récoltée fin août ou début septembre ne doit pas être traitée moins de trois fois, avec au moins deux traitements à base d'arsenic, avant la date limite du début de juillet.

Nous avons déjà signalé l'intérêt qu'il y avait, dans certains cas, à ajouter de la bouillie bordelaise à la bouillie arsenicale. Il est intéressant aussi, quelquefois, d'ajouter à l'arséniate de plomb de l'huile de paraffine ou huile blanche d'été, employée généralement à 1,5 %. Cette huile joue le rôle d'adhésif et, de plus, est un ovideur puissant. L'arséniate de plomb seul, en effet, n'empêche pas les œufs d'éclore et même, dans certains cas, les piqures superficielles des jeunes larves sur des fruits recouverts de produits arsenicaux nuisent à la présentation des fruits. Les Américains, qui veulent des fruits impeccables, ont remarqué depuis longtemps que l'addition d'huile blanche aux bouillies arsenicales réduisait sensiblement la proportion des fruits piqués, autrement dit augmentait sensiblement la proportion des fruits de toute première qualité. L'huile blanche, en effet, tue tous les œufs existant sur les fruits au moment du traitement. On voit les progrès que pourront nous faire faire des traitements effectués immédiatement après les périodes de pontes, quand nous pourrions les prévoir exactement.

Pour fixer avec un peu plus de précision les dates des traitements d'été, on peut, en effet, employer divers systèmes. On peut, par exemple, suspendre dans les arbres des petits pots avec des lies de cidres vinaigrées. Ces petits pots, visités tous les matins, permettront, par le relevé des papillons pris au piège, de se rendre compte grossièrement de l'importance du vol.

Mais on peut actuellement faire mieux. Ce qui nous intéresse, nous arboriculteurs, c'est la ponte, il peut y avoir vol sans qu'il y ait nécessairement ponte. Des observations faites un peu partout en France montrent que la ponte a lieu que quand la température crépusculaire dépasse 15° C. Cette température est atteinte au début de juin. A ce moment les vols ont déjà pu se faire sentir depuis quelques jours. Il peut y avoir dans le courant de l'été des périodes de temps frais où la température crépusculaire tombe au-dessous de 15°. Dans ce cas, même si les petits pots neregistrent un vol, la ponte est momentanément impossible. On voit tout l'intérêt qu'un arboriculteur averti peut tirer de l'observation de cette température combinée avec le relevé des pots-pièges. Un service d'avertissement perfectionné serait basé, lui, sur l'observation de cages d'élevages mises, dans les différentes localités fruitières, sur la température crépusculaire et autres données météorologiques, ainsi que sur le développement du fruit.

Les traitements de printemps et d'été, tels que nous les avons exposés ici, ne préservent pas contre tous les parasites. Certaines années, dans certaines régions, d'autres ennemis redoutables, comme le Cécydomye, l'Hoplodactylus, les Torselles, l'Anthracose, les Pucerons et Kermès, peuvent faire de sérieux dégâts ; des traitements spéciaux sont alors à prévoir, combinés ou non avec les traitements de base que nous venons d'exposer ici.

Jean BOSCH, Ingénieur agronome, (Reproduction interdite).

En CUIVRE ROUGE..... 185 fr.
En CUIVRE PLOMBÉ..... 195 »

Prix nets pour nos adhérents, appareils à prendre à nos Bureaux, ou départ Nantes.

Par suite de hausses constantes, ces prix ne seront valables que jusqu'à épuisement des quantités retenues.

Nous pouvons fournir en supplément :

Rampe plombée à 3 jets pour l'acide 45 fr.
Lance cuivre avec jet à arc..... 32 »
Lance cuivre avec jet Gobet pour arbres fruitiers, vigne, pommes de terre, etc..... 20 »

Nous pouvons fournir en supplément :

Rampe plombée à 3 jets pour l'acide 45 fr.
Lance cuivre avec jet à arc..... 32 »
Lance cuivre avec jet Gobet pour arbres fruitiers, vigne, pommes de terre, etc..... 20 »

Nous pouvons fournir en supplément :

Rampe plombée à 3 jets pour l'acide 45 fr.
Lance cuivre avec jet à arc..... 32 »
Lance cuivre avec jet Gobet pour arbres fruitiers, vigne, pommes de terre, etc..... 20 »

Nous pouvons fournir en supplément :

Rampe plombée à 3 jets pour l'acide 45 fr.
Lance cuivre avec jet à arc..... 32 »
Lance cuivre avec jet Gobet pour arbres fruitiers, vigne, pommes de terre, etc..... 20 »

Nous pouvons fournir en supplément :

Rampe plombée à 3 jets pour l'acide 45 fr.
Lance cuivre avec jet à arc..... 32 »
Lance cuivre avec jet Gobet pour arbres fruitiers, vigne, pommes de terre, etc..... 20 »

NETTOYAGE DES INSTRUMENTS DE TAILLE

Avant de passer d'un arbre à un autre, avoir soin de désinfecter les instruments de taille avec une solution contenant 2 kilos de sulfate de fer dans 100 litres d'eau.

L'opération que l'on fait sur l'arbre doit, en effet, comme toutes celles que l'on pratique sur les animaux, s'accompagner de soins particuliers d'asepsie, afin d'éviter le développement de maladies parfois graves, notamment le chancre.

J. LEROY, Directeur des Services Agricoles de Maine-et-Loire.

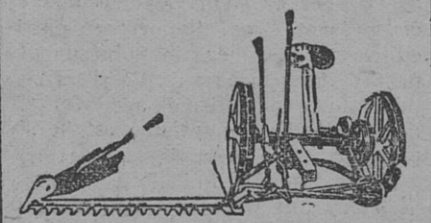
C. CABARBAYE, Professeur adjoint.

Machines Agricoles

Faucheuses

Une des premières et des plus importantes machines agricoles, de supériorité incontestable. Fabriquée avec le nouvel acier électrique, elle comporte des engrenages hélicoïdaux, silencieux, de faible usure, semblables à ceux des différentiels d'automobiles ; cinq coussinets bronze et des roulements à billes, une vitesse de coupe accélérée et des organes très élevés au-dessus du sol.

Nouveau graissage automatique sous pression « Lub ».



Notices et catalogues sur demande. Machines visibles à Nantes. Ces faucheuses se font toutes coupes à droite et sont livrées avec 2 lames franco de port, et une garantie de 10 ans, contre tous défauts de construction, ou de bon fonctionnement.

Modèles 1937, derniers perfectionnements à carter :

Barre 1^{re} ou 1^{re}07, attelage à un cheval..... 2.160 fr.

Barre 1^{re}22 ou 1^{re}30, attelage à bœufs ou chevaux..... 2.320 »

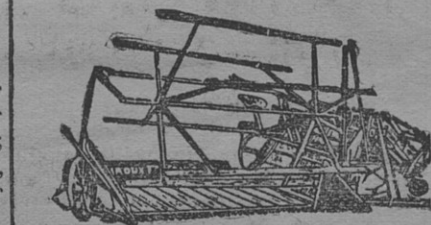
Remise à nos Adhérents.

APPAREIL A MOISSONNER, 245 ou 260 francs, suivant largeur.

Lieuses

Nouvelles lieuses renforcées, soigneusement étudiées. Robustesse des organes ; grande simplicité ; vilebrequin en acier forgé d'une seule pièce. Graissage facile ; fortes toiles ; roues renforcées ; faible largeur de voie ; emplacement des leviers évitant tout accident. Nouveau modèle très précis.

Machine garantie 10 ans.



Dernier modèle tout acier.

Coupe 1^{re}50 avec charriot... 6.350 fr.

— 1^{re}80 — — 7.100 »

— 1^{re}10 — — 7.400 »

Grand porte-gerbes..... 250 »

Conditions pour nos adhérents.

Houes-Cultivateurs

combinaisons multiples pour cultures de pommes de terre, betteraves, vignes, etc... Légères, solides.



Type 1 : Livré monté avec 2 lames de 75 m/m, 2 versoirs, 1 soc de 175 m/m à l'arrière et en plus : 2 lames de 75 m/m et 1 lame de 100 m/m, mancherons fer..... 240 fr.

Type 5 : Livré avec 2 lames de 75 m/m ; 2 socs triangulaires de 250 m/m et 1 soc triangulaire de 300 m/m à l'arrière (pour travaux de sarclage), mancherons fer..... 230 fr.

Type 6 : Avec large raie à l'arrière : 2 lames de 75 m/m, 2 versoirs et 1 soc butteur à ailes mobiles (pour travaux de buttage), mancherons fer..... 265 fr.

Remise aux adhérents et bonification de transport déduites sur facture.

Majoration de 10 fr. pour Mancherons en bois

Majoration de 40 fr. pour Modèles renforcés.

Nous pouvons livrer ces houes avec équipements divers pour tous travaux. Nous consulter.

Rateaux à Cheval

Entièrement en acier ; dents plates, embayage très doux. Roues renforcées avec large bandage à nervures de roulement. Pédale soulevant les dents pour reculer. Siège à ressort réglable. Fonctionnement doux et silencieux.

Type Fort, roues 1 m. 40 avec coussinets à roulements :

20 dents, larg. travail 1^{re}80... 1.170 fr.

22 — — — 1^{re}95... 1.210 »

24 — — — 2^{re}10... 1.250 »

26 — — — 2^{re}25... 1.290 »

28 — — — 2^{re}40... 1.330 »

Prix départ usine. Remise à nos Adhérents et bonification de transport déduites sur facture.

Autre marque tout acier, essieu rigide, à fusées interchangeables.

20 dents, larg. totale 1^{re}90... 1.150 fr.

24 — — — 2^{re}20... 1.190 »

26 — — — 2^{re}30... 1.210 »

28 — — — 2^{re}40... 1.225 »

30 — — — 2^{re}60... 1.250 »

Remise à nos Adhérents.

Soufflets à Vignes

Bon modèle courant..... 16 50

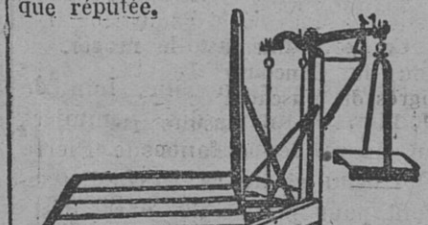
Prix net pour nos adhérents. En vente à nos bureaux du Syndicat, à Nantes.

Hangars Agricoles

Tous modèles. Nous consulter.

Bascules décimales

Bonne construction courante. Marque réputée.



PRIX

Force	Pointe	Chêne verni	Renforcée
100 kil.	230 fr.	280 fr.	310 fr.
200 —	240 »	290 »	320 »
300 —	280 »	335 »	375 »
500 —	385 »	465 »	515 »

Supplément pour crochet de sûreté : 15 fr. — Taxe de vérification première en sus. — Prix départ usine. Remise aux adhérents.

Basculs Romaines

Equipées avec nouveau fléau breveté. Fabrication soignée.

PRIX

Force	Pointe	Chêne verni	Renforcée
100 kil.	385 fr.	425 fr.	510 fr.
200 —	400 »	440 »	530 »
300 —	465 »	520 »	625 »
500 —	610 »	680 »	820 »

Taxe de vérification première en sus.

Prix départ usine. Remise aux adhérents.

Basculs farinières. Basculs pese-fûts et basculs pese-bétail : Nous consulter.

Rouleaux montés

En tôle d'acier, avec chaises en fer, moyeux fonte et rayons fer plat. Grande robustesse. Ces rouleaux sont livrés avec limonière, ou, sur demande, avec timon. Ils peuvent aussi être munis d'un décroiteur et d'un siège.

Dispositif spécial pour le graissage rapide des moyeux intérieurs.



Avec 6 fourches en 1 pièce. 1.450 fr.

Modèle léger, à roues basses 1.310 »

Livrées montées, port rembourré sur facture (gares grands réseaux).

Remise aux adhérents.

Faneuses Rotatives à 5 rangs de dents. Largeur 1 m. 65, 2.260 francs.

Tous modèles. Nous consulter.

Point de résultat incertain
Avec les Engrais St-Gobain.

Ne remettez pas à demain
L'emploi des Engrais St-Gobain.

MACCLESFIELD
15% de Cuivre pur
GARRIGUE & CHALLOU, Agents Généraux - Bordeaux

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 19 Avril 1937

ANIMAUX	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
BOEUF.	9 40	8 30	7 30	10 20	5 65	4 55	3 65	6 32
VACHES.	9 30	8 20	7 20	10 10	5 55	4 45	3 55	6 20
TAUREAUX.	7 90	7 10	6 60	8 30	4 75	3 90	3 30	5 15
VEAUX.	13 10	12 10	11 10	14 00	7 85	6 90	6 10	8 40
MOUTONS.	15 50	12 00	9 70	16 80	7 75	5 65	4 25	8 40
PORCS.	8 86	8 56	6 56	9 14	6 20	6 00	4 60	6 40

Du Jeudi 22 Avril 1937

ANIMAUX	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
BOEUF.	9 60	8 60	7 60	10 40	5 75	5 70	3 80	6 45
VACHES.	9 60	8 00	7 10	11 00	5 75	4 40	3 55	7 05
TAUREAUX.	8 40	7 40	7 00	8 50	4 55	4 07	3 50	5 27
VEAUX.	13 30	12 30	11 30	14 00	7 98	7 00	6 20	8 63
MOUTONS.	15 70	12 90	9 90	17 00	7 85	5 73	4 35	8 50
PORCS.	8 86	8 28	6 56	9 14	6 20	5 80	4 60	6 40

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

LOIRE-INFÉRIEURE. — 110 boeufs, 90 vaches, 13 taureaux, 45 veaux, 160 porcs.
VENDEE. — 140 boeufs, 110 vaches, 15 taureaux, 30 porcs.

MAINE-ET-LOIRE. — 295 boeufs, 123 vaches, 25 taureaux, 165 veaux, 310 porcs.
MORBIHAN. — Néant.

A la Commission des Cours

La Commission des cours a pris les décisions suivantes : Gros bestiaux et veaux, hausse générale de vingt centimes au kilo de viande nette, Agneaux, moutons, porcs, pas de changement. Brebis, hausse de vingt centimes au kilo de viande nette.

Le marasme persiste sur le Marché du Porc

Nous avons donné, dans notre Bulletin du 10 avril (Page de l'Élevage), quelques indications sur le marasme du marché du porc.

Ce marasme persiste. Quelles en sont les causes ?

1^o Encombrement du marché des jambons, d'abord. Pendant plusieurs semaines, il y a eu, sur cet article, une très forte demande ; la charcuterie, pour diverses raisons, a cru bon de se charger au-delà de ses besoins.

Les stocks ainsi accumulés par crainte d'une hausse qui ne s'est pas poursuivie, ont eu pour effet de faire en sorte que la demande pour un certain temps.

Il faut, maintenant, quelques semaines encore pour que les réserves constituées étant revenues à la normale, les charcutiers et, par répercussion, les salaisonnières, puissent reprendre leur cadence habituelle d'achats.

Il eût sans doute été plus logique, pour aider à cet écoulement, de ne pas maintenir pour le deuxième trimestre des contingents de viandes salées de porc de l'étranger qui comprennent, pour la plus grande partie, des jambons.

L'existence, à l'heure actuelle, de contingents de produits dérivés du porc, est un véritable non-sens contre lequel nous nous élevons une fois de plus.

Il est d'autant plus illogique d'avoir laissé ces contingents ouverts que, en même temps, le Gouvernement créait de façon très heureuse, quoique avec un retard excessif, ainsi que nous l'avons souligné, des facilités nouvelles d'exportation pour les porcs, viandes salées et saïndoux.

Provoquer des sorties de porcs sur pied vers la Suisse et l'Italie, en ce moment pour dégrader le marché, c'était indiqué, mais autoriser en même temps des entrées de jambons c'est, pour le Gouvernement, tirer dans ses propres jambes en même temps que dans celles des éleveurs français.

Souhaitons que la semaine de quarante heures, si funeste à l'agriculture par plusieurs côtés, ait au moins dans ce domaine un effet utile : celui de développer, par la création de nouveaux loisirs et la rarefaction des marchandises fraîches, la consommation des jambons et de la charcuterie.

2^o Nous avons fait allusion, dans notre bulletin du 10 avril, à l'excédent de graisses qui gênait l'écoulement de nos porcs. Il est certain que le marché a reçu, pendant quelque temps, des porcs trop gras, trop gras.

Ceux-ci ont pu trouver un écoulement jusqu'à un certain moment, à cause du déficit mondial de la production de matières grasses en 1936 : récolte très faible d'arachides, d'olives, besoins de nombreux pays pour leurs armements, en France répercussions de la dévaluation sur la hausse des graisses importées.

Des positions spéculatives ont été prises à cette époque et la hausse mondiale, très importante, a souvent dépassé les limites normales. Depuis lors, la situation s'est modifiée sensiblement : les prévisions de récoltes dans les colonies françaises et anglaises, la reprise considérable de la production porcine et des stocks de saïndoux aux États-Unis, ont retourné la tendance, voir la baisse sur les

La Semaine de 40 heures et le Marché de la viande

L'A. G. P. V. était intervenue en temps utile auprès des ministères intéressés, pour attirer leur attention sur les répercussions possibles de l'application de la semaine de quarante heures dans les abattoirs.

Celle-ci est entrée en vigueur le 15 mars et il a été décidé, pour une période d'un mois, de mettre à l'essai la fermeture deux jours de suite, le samedi et le dimanche. Quelque peu contrariée par la coïncidence des fêtes de Pâques, cette période d'essai touche à sa fin.

Il est possible d'avancer dès à présent que le système de la fermeture du samedi est préjudiciable aux intérêts de l'élevage.

Les viandes qui se sont produites à la Villette à divers marchés et notamment le jeudi 8 avril, avaient pour cause principale l'impossibilité où se trouvaient les charcutiers de se charger en marchandise, n'ayant devant eux qu'un jour d'abatage suivi de deux jours de repos.

Il importe que l'on trouve sans tarder une formule qui, tout en donnant satisfaction autant que possible aux travailleurs des abattoirs, ne sacrifie pas délibérément les intérêts des producteurs agricoles, comme c'est le cas en ce moment.

Le Septique est sa propre victime

Un savant a trouvé le moyen de vous éviter la calvitie

Envoi de broch. contre 0.25 en timbre

Laboratoire "HIDALGO" de PARIS

Passage Pommeraye, à Nantes

au-dessous des Grands Dentistes

Syndicat Professionnel des Viticulteurs de La Haie-Fouassière et Communes du Canton de Vertou

Réunion du 11 avril 1937

Le dimanche 11 avril s'est tenu, salle Barré, à La Haie-Fouassière, la réunion semestrielle du Syndicat professionnel des Viticulteurs de La Haie-Fouassière et communes du Canton de Vertou.

La réunion était présidée par M. Jean Verlynde, président, entouré de M. Chaquin, directeur des Services agricoles, et de M. Olombel, inspecteur du Service de la Défense contre les végétaux ; de M. Bertrand, vice-président du Syndicat professionnel et président du Syndicat Sèvre-et-Maine ; MM. Guillet et de Couesbous, de Saint-Fiacre ; Viand, de Maisdon, et de M. Ripoché, secrétaire général de La Haie-Fouassière.

Excusés, M. Monnier, de Châteaubriant, et Lesimple, de Vertou.

Après avoir remercié les personnalités présentes et les nombreux viticulteurs qui remplissaient la salle, le président donne la parole à M. Chaquin qui, malgré les fonctions qu'il doit assurer au concours des vins, à Nantes, à 10 heures, a été assez aimable pour venir avant parmi nous.

M. Chaquin fait une conférence sur la cochyliose et sur les moyens que nous possédons actuellement pour la détruire.

Il ressort de cette conférence, excessivement bien documentée et basée sur des expériences faites depuis une quinzaine d'années, que l'on peut arriver à détruire la cochyliose en faisant des traitements tous les ans, et surtout en arrivant à traiter au moment où l'on peut atteindre les papillons à la première génération, puis en faisant des poudrages pour la seconde génération.

M. Chaquin avait eu l'amabilité de faire tirer des tracts, sur lesquels est indiquée la marche générale à suivre, pour lutter efficacement contre le fléau.

M. Verlynde, ensuite, est heureux d'apprendre aux viticulteurs qu'une station de défense vient d'être créée dans la commune de La Haie-Fouassière, sous les auspices de la direction des Services agricoles, de leur Syndicat et sous le contrôle de M. Olombel, qui s'occupera de l'évolution des attaques et qui leur dirigera les époques auxquelles ils devront traiter, afin d'avoir le maximum d'efficacité.

M. Ripoché donne ensuite le résultat financier de l'exercice en cours. Le budget, pour l'année, qui est très chargé, car en plus de la station de défense, le Syndicat s'occupe du Rallye des Vins de l'Ouest, dont deux contrôles auront lieu dans notre canton, à La Haie et à Vertou, les dimanche et lundi de la Pentecôte ; il va s'occuper également de l'organisation du Concours des Vins du Congrès du Muscadet de Vertou, etc.

M. Bertrand fait ensuite une conférence sur les appellations contrôlées ; sa qualité d'expert près le Comité national des Vins lui permet de traiter la question à fond, avec les derniers renseignements qui viennent de lui parvenir.

Il engage les viticulteurs qui ont encore du vin dans leurs celliers et qui n'ont pas fait de déclaration de récolte de Muscadet Sèvre-et-Maine contrôlé, à modifier leurs déclarations avant le 25 mai ; en effet, passé cette date, aucune déclaration en contrôle ne pourra être reçue.

Il nous explique également comment se fera la participation de Sèvre-et-Maine à l'Exposition de 1937, où le Muscadet se trouvera dans différents pavillons, aux meilleures places.

Le président, après avoir remercié les très intéressants conférenciers, lève la séance à 10 heures, afin de permettre aux viticulteurs qui le désireraient de se rendre à Nantes, au Concours des Vins organisé par la C.G.V.C.O.

La Standardisation des Asperges

Comme pour tous les fruits, les standards doivent jouer pour l'asperge. Longueur des tiges, grosseur, qualité, emballages interviennent. Au Congrès de la standardisation des fruits, légumes et primeurs et de leurs emballages, M. Decault, président de la Chambre d'Agriculture de Loire-et-Cher, a précisé ainsi les standards pour l'asperge :

- Quatre qualités :
- 1^{re} La courte : 20 mm. de diamètre, 18 cm. de long ;
 - 2^e Le premier choix : 19 mm. de diamètre, 25 à 26 cm. de long ;
 - 3^e Le deuxième choix : 14 à 19 mm. de diamètre, 25 à 26 cm. de long ;
 - 4^e Le troisième choix : 10 à 14 mm. de diamètre, 25 à 26 cm. de long.
- A chacune de ces qualités correspondent des papiers d'emballage de couleur différente.

Activité du Comité Régional de Défense et d'Action Paysanne de la Région de St-Nazaire et de la Presqu'île Guérandaise

Le travail de propagande en faveur de la Défense Paysanne, poursuivi par les représentants des Comités de Donges-Montoir et l'Immaculée, et en particulier par MM. Moyon, Halgand et Genevois, a abouti à la création de deux nouveaux Comités : à SAVENAY et PRINQUIAU.

Dans ces deux localités, il y eut une belle assistance, grâce au travail préparé par des amis dévoués.

Notre camarade Genevois, avec son ardeur habituelle, fit le procès des policiers qui se sont succédés au pouvoir en se désintéressant des cultivateurs. Le moment est venu de s'organiser pour améliorer notre sort en nous groupant dans les Comités de Défense Paysanne.

Dans l'état de désarroi et de décomposition générale, dûs à l'atmosphère de mensonge, d'hypocrisie et de haine que les passions politiques ont déchaînées, voici que l'on veut bien nous reconnaître comme des gens de résistance et d'espoir, au moment où l'on aperçoit par ailleurs les débuts inquiétants d'une soviétisation du pays.

Genevois démontra que l'un des premiers buts poursuivis par les Comités de Défense Paysanne était la revalorisation des produits de la terre. N'est-il pas scandaleux de voir certaines choses dont nous avons besoin augmenter, suivant le cas, de 60 %, de 100 % et même plus, alors que nos produits ne bougent pas.

Les magnifiques résultats obtenus par la classe ouvrière et les fonctionnaires l'ont été grâce à leur organisation et aux cotisations qu'ils n'ont pas marchandées.

La classe paysanne ne doit pas rester plus longtemps en arrière et en dehors du progrès, qui favorise les autres classes de la société. Cela changera très vite le jour où toute la classe paysanne aura compris son devoir de s'organiser et de suivre des chefs comme Dorgères.

Il importe donc que les cultivateurs déjà acquis au mouvement fassent tous les efforts nécessaires pour amener leurs camarades indifférents et les faire s'intéresser ensuite à l'action des Comités, qui sont appelés à remplir un rôle très actif.

A en juger par l'empressement mis à constituer les bureaux et à donner les adhésions, notre camarade Genevois avait été bien compris.

Le président, M. Emile Fourrage, Vice-Présidents : MM. Francis Corbair et Auguste Ardeois. Secrétaire : M. Alexandre Guérin. Trésorier : M. Pierre Garçon. Délégués à la propagande : MM. Emmanuel Renaud, Auguste Lelièvre, Emile Gerboud, Joseph Freteau, Jean Prié et Edmond Ardeois.

Composition du Bureau de Prinquin. — Président : M. Louis Le Roux, la Cauderie. Vice-Président : M. Auguste On, Secrétaire : M. Jean Halgand. Trésorier : M. Joseph Quérand. Délégué à la propagande : M. François Bioret.

Par ailleurs, ces nouveaux Comités, ainsi que celui de Besné — qui a eu un développement très rapide puisqu'il groupe déjà plus de 100 membres — ont adhéré au **Groupe régional de Défense Paysanne de la Région de Saint-Nazaire et de la Presqu'île Guérandaise**, constitué suivant les instructions du Comité Central de Défense Paysanne, 20, rue de Liège, et qui a pour :

Président : M. Francis Mahé, de Guérande.

Vice-Présidents : MM. Genevois, de l'Immaculée, et Halgand, de Montoir. Secrétaire : le très dévoué et très actif Litoux, de Saint-Lyphard.

Cela porte à onze le nombre des Comités de Défense Paysanne adhérents à cette Union.

Sulfate de cuivre

Belge 275 »
Anglais 278 »
Les 100 kilos, pris magasin Nantes.

Pour vous rendre au marché profitez des billets de marché créés par le P.-O.-Midi

Ces billets comportent une réduction de 40 % et sont délivrés toute l'année pour Nantes, le samedi, par les gares des lignes d'Angers à Nantes, Albaret à Nantes, Savenay à La Bourgne ou Nantes.

LE BILLET DE MARCHÉ
LE BILLET DU BON MARCHÉ

SUPERPHOSPHATE DE CHAUX ENGRAIS DE BASE

La Vie Syndicale

La Boissière-du-Doré

Dimanche 25 avril, à 8 heures du matin (légal), Salle des Œuvres, à La Boissière, réunion des membres du Syndicat. Conférence agricole et viticole, par M. Faivre. Questions diverses. Tous nos adhérents sont priés d'y assister.

La Remaudière

Dimanche 25 avril, à 12 heures (légal), sortie de la grand'messe, Salle de l'Ecole libre des garçons, réunion syndicale, agricole et viticole. M. Faivre prendra la parole. Tous nos adhérents sont priés d'y assister.

Syndicat de Sèvre-et-Maine

Le Syndicat de Sèvre-et-Maine invite ses adhérents à se réunir à Vertou (Salle du Patronage), le dimanche 25 avril, à 9 h. 30.

Ordre du jour : Appellations d'origine et préparation de la fête du Congrès du Muscadet, à Vertou, le 20 mai prochain.

A cette réunion prendront la parole : MM. Le Bot, directeur adjoint des Services agricoles ; Bertrand, président du Syndicat Sèvre-et-Maine ; Verlynde, président du Syndicat professionnel des viticulteurs.

Syndicat des Producteurs de Chanvre et d'Osier

Dimanche 25 avril, à 10 heures du matin (heure légale), Ecole des Garçons, à SAINT-JULIEN-DE-CONCELES, assemblée générale des membres du Syndicat. Présence indispensable, sous peine d'amende.

Ordre du jour
Renouvellement du Bureau
Paiement des cotisations.
Questions diverses.

Syndicat de Saint-Aignan-de-Grandlieu

Dimanche dernier, Salle de la Mairie, à l'issue de la réunion de la Mairie-Bétail, présidée par M. Bronkhorst, se tint l'Assemblée générale du Syndicat Agricole de Saint-Aignan, dont la fondation remonte à 1922. On procéda à l'élection de nouveaux administrateurs. Le Bureau se trouve donc ainsi constitué :

Président : M. Bronkhorst.
Vice-Présidents : MM. Eugène Bachelier et Joseph Prou.
Secrétaire-Trésorier : M. Auguste Mary.

Conseillers : MM. Auguste Debec, René Prou, Auguste Guérin, Alfred Hervé, François Deniaud, Auguste Bachelier, Eugène Gaudin, Jules Maudon.

Toutes nos félicitations aux nouveaux administrateurs du Syndicat de Saint-Aignan, appelé à rendre de grands services aux agriculteurs de la région.

Saint-Lumine-de-Coutais

Un nouveau bureau syndical a été constitué dimanche à Saint-Lumine. Ont été élus :

Président : M. Pierre Clavier.
Vice-Présidents : MM. Joseph Guillet et Marcel Girardeau.
Secrétaire-Trésorier : M. Emile Rabillé.

Conseillers : MM. Louis Guilbaud, Jean-Marie Perrocheau, Pierre Garreau, Jean Guillet, Pierre Cogneau, Léaunin Rabillé, Eugène Orain et Edouard Huchet.

Tous les cultivateurs de la région ont intérêt à adhérer au nouveau Syndicat.

Pour les Réservistes Agriculteurs

Le Ministère de la Guerre communique :

En vue de sauvegarder les intérêts de l'Agriculture, des instructions viennent d'être données par M. Daladier, ministre de la Défense Nationale et de la Guerre, pour rappeler que :

- 1) Les convocations des réservistes exerçant des professions se rattachant à l'Agriculture doivent avoir lieu, dans toute la mesure du possible, aux époques où elles apportent le moins de gêne aux travaux agricoles ;
- 2) Les demandes justifiées de changements de série de convocations ou de reports au début de l'année suivante doivent être accordées par priorité à ces mêmes réservistes.

Ces différentes dispositions s'appliqueront même aux convocations par unités constituées, qui comprennent des réservistes de toutes classes et de toute provenance et pour lesquelles, notamment, aucun changement de série ou report n'était admis jusqu'ici.

ENGRAIS
RAPIDE
DURABLE
ECONOMIQUE
SALMON
et ses enfants!

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
3, Place Petite-Hollande, NANTES

TARIF

Pour une seule insertion : 5 fr.
par annonce de 5 lignes maximum
1 fr. 25 par ligne supplémentaire

OFFRES

65. — A louer à Saint-Herblain, pour la Toussaint prochaine, PETITE MAISON, deux grandes pièces, grenier, caveau, avec jardin et serre, puits et pompe ; jardin en plein rapport, 53 ares. S'adresser, pour visiter, à M. Tison, jardinier à la Patisserie, en Saint-Herblain. Pour louer, au Syndicat.

69. — A vendre à l'amiable, commune de Bouguenais, la PROPRIÉTÉ DU ROCHER (sans maison de maître), 17 hectares, dont 6 hectares de vignes (moitié muscadet, moitié plants directs), verger important : plus de 200 pommiers. Jouissance de suite ou au 1^{er} novembre prochain. Pour renseignements, s'adresser à M. TEMPLIER, expert, 50, avenue Pasteur, Nantes, téléphone 323.87.

71. — A vendre BEAU PLANT D'ASPERGE « Grosse hâtive d'Ardeois » plant sélectionné extra. S'adresser : Robert Morice, Sainte-Luce (L.-I.).

75. — A louer de suite, ou le 11 novembre prochain, FERME de 45 hectares, à moitié fruits. S'adresser à Mlle Vialat, La Plaine-sur-Mer (L.-I.).

76. — A vendre, à bas prix, UNE JOLIE CHIENNE de 2 ans, Braque bourbonnais pointé, ayant eu un très bon début à la chasse dernière. S'adresser au Syndicat.

77. — BEAU TERRAIN à vendre, sur Saint-Sébastien, convenant à culture maraîchère. S'adresser à M. Bureau, avenue de la Civelière, Nantes.

DEMANDES

226. — On achète sur pied LES BOIS de toutes essences. S'adresser Scierie Mécanique du Champ de Mars, à Nantes. Téléphone 143.53.

55. — On demande FEMME sérieuse, de 30 à 50 ans, pour entretenir vêtements et linge dans un Orphelinat. S'adresser au Syndicat.

56. — On achèterait CHIEN d'arrêt et rapport, bien dressé, âgé même. S'adresser à M. Sarrebourse d'Auderville, 3, rue Tournefort, Nantes.

57. — On demande UN JEUNE HOMME sérieux, honnête, connaissant très bien la culture et ayant de bonnes références. Pour Châteaubaud, Adresse au Syndicat.

58. — On demande UN GARÇON CULTURE, terre et vigne, pour région La Chapelle-Heulin. Adresse au Syndicat.

59. — On demande pour 1^{er} novembre 1937, ou avant si possible, UN BON VIGNERON pour exploiter à moitié fruits 12 à 13 hectares environ, près Nantes. Adresse au Syndicat.

60. — On demande UN DOMESTIQUE de 50 à 60 ans, pour jardin et vigne, avec bonnes références. Adresse au Syndicat.

61. — On cherche de suite JEUNE FILLE pour culture maraîchère. S'adresser au Syndicat.

XVI^e FOIRE DE RENNES

24 AVRIL - 2 MAI 1937

Commerce - Industrie - Agriculture

Expositions spéciales
RADIOPHONIE et TÉLÉVISION
GAZ DES FORÊTS - COLONIES
AVIATION - LAITERIE

Bovins : Races Normande, Pie-Noire
Maine-Anjou

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :

Nantes, le 21 avril.

Farine de froment 220
Blé cours légal
Avoine grise ou noire 109
Avoine bigarrée 105
Sarrasin Bretagne 101
Orge indigène (Côtes-du-N.) 116
Orge Maro 118
Maïs Indo-Chinois 113
Son région, bonne fabricat. 54
Riz Saigon N° 1 94

Ces prix s'entendent par quantité minimum de 5.000 kilos, départ des lieux de production.

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES ET DE CAMPAGNE

Cours du 16 avril

VEAUX : 512. — Le kilo sur pied : 1^{re} qualité, 5.10 à 6.50 ; 2^e qualité, moyenne, 5.80 ; à déduire pour la campagne, 0.80 par kilo ; moyenne, 5 fr.

BOEUF : 20. — Le demi-kilo net : 1^{re} qualité, 2.75 à 3.25 ; 2^e qualité, 2 à 2.50 ; à déduire, 1.50 à 1.75. Moyenne : 1^{re} qualité, 3.50 à 4 fr. ; 2^e qualité, 4.75 à 5.25 ; 3^e qualité, 4 à 4.50.

MOUTONS : 223. — Le demi-kilo net : 1^{re} qualité, 7.50 à 8 fr. ; 2^e qualité, 6.25 à 7.25.

AGNEAUX. — Sans tarif.

Fourrages

Paille de blé :
botte de 4 240
botte de 5 250
pressée 250

Ces prix s'entendent par quantité minimum de 5.000 kilos, départ lieux de production.

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS

Nantes, le 21 avril.

Art

La Terre

PAR
Marie DE WAILLY

Il parlait, n'entendant pas que les broussailles qui longeaient la route étaient froissées légèrement, comme si un être humain... homme, animal... cherchait à s'approcher sans bruit.

Il continuait, hachant ses mots : — Pourquoi as-tu accepté d'être ma femme, gueuse, si c'était pour faire toutes ces grimaces-là ? Crois-tu que ça prend ?... Je t'ai achetée assez cher... tu m'apparais... viens ici, chienne... je suis le maître... obéis...

Rosa s'était jetée à genoux, ne pleurant pas, ne suppliant pas la bête brute dont la bouche lançait des injures, des menaces, pendant qu'une bave de fureur... de folie... de meurtre... coulait de la commissure de ses lèvres.

La malheureuse n'avait plus qu'une pensée... qu'un désir...

Mourir !

Elle supplia :

— Tuez-moi... ne me faites plus souffrir... tuez-moi...

Dans les broussailles, le bruit était tu depuis un moment et, qui eût regardé à gauche de la route eût vu le canon d'un fusil se baisser lentement vers le groupe immobile.

Entendant la douloureuse prière de sa femme, une rage bouleversait l'âme du fermier. Semblables à deux masses, ses poings se levèrent menaçants, pendant qu'il ricana :

— Ah ! tu veux mourir, gueuse !

D'un bond, il s'élança, prêt à frapper.

Au même moment, un éclair jaillit du buisson où brillait le canon d'un fusil et une détonation retentit.

Un instant, Ovide demeura debout, crispant ses mains sur sa poitrine ;

puis battant l'air de ses bras, il s'abattit sans pousser un cri.

Ne comprenant pas, pétrifiée par la terreur, attendant encore la mort libératrice, Rosa demeura agenouillée, répétant :

— Ne me faites pas trop souffrir...

Un liquide tiède jaillissant sur ses cheveux, son visage, sa robe, lui fit pousser un cri... et lorsqu'elle vit son mari s'écrouler comme une masse, elle se dressa, de la folie dans les yeux, regardant ce grand corps immobile...

Combien de temps demeura-t-elle ainsi ? Une minute... un quart d'heure... elle n'aurait pas pu le dire, puis, craintivement, elle se pencha, appelant peureusement :

— Ovide... Ovide...

Secouée d'un long frémissement, elle prit une des mains de son mari, répétant :

— Ovide... Ovide...

Mais la main était lourde et le bras obéissait à la traction pour retomber tout de suite.

Elle s'agenouilla.

La terreur qu'elle avait éprouvée n'existait plus. Il lui semblait qu'elle venait de vivre quelques instants d'un épouvantable... d'un effroyable cauchemar... La folie devait gagner sa pauvre tête... pourquoi Ovide était-il couché sur la route ?... pour-

qu'il ne lui répondait-il pas ?...

Elle lui toucha le visage... il était froid... sa main glissa machinalement vers la poitrine du fermier et, subitement, s'englua d'un liquide poisseux. Instinctivement, elle essuya ses doigts au saffin de sa jupe, ses regards suivant ses mouvements.

Elle vit que sa robe était rouge.

Poussant un grand cri, elle se redressa et se mit à courir.

Où allait-elle ?

Elle ne le savait pas.

L'instinct la conduisit vers une fenêtre derrière laquelle brillait une lumière.

C'était la Maison-Blanche.

Elle entra comme une folle dans la cuisine de la ferme.

Zuléma y était seule, accoudée sur la longue table de chêne, elle regardait fixement la flamme tremblante d'un quinquet fumant.

Rosa halbuta :

— Ovide... là-bas... sur la route...

tombé... mort !...

La voix de sa bru donna une commotion terrible à la fermière. Elle se leva, hagarde, chancelante...

Les lèvres tremblantes, le corps secoué de grands frissons, Rosa répéta :

— Mort... mort !... Ovide est mort !

D'un geste fou, Zuléma arracha son bonnet de crêpe, ses doigts se

crispant dans ses cheveux gris, et d'une voix blanche qui faisait mal à entendre, elle articula péniblement, montrant la robe maculée de la marie :

— Ce sang... ah ! ce sang... Rosa, suivant le geste de Zuléma, vit la souillure sinistre.

Elle eut un haut-le-corps de répugnance et dit, presque bas :

— C'est le sien.

La fermière poussa un cri semblable à un rugissement :

— Mon Dieu... mon Dieu...

Elle sortit en courant, jetant toujours le même appel strident... le même râle déchirant :

— Mon Dieu... mon Dieu...

Sur le bord de la route, il y avait une maison basse, humble demeure de pauvres gens.

An cri éperdu, l'homme éveilla sa femme, disant :

— Ecoute !

Et celle-ci, reconnaissant la voix de la fermière :

— C'est Zuléma ; sûrement un malheur est arrivé à la Maison-Blanche... il faut aller voir.

L'homme — il se nommait Omer Jendeur — était journalier — se leva et s'habilla précipitamment pendant que sa femme — Félicité — passait un jupon.

A un coin du chemin, ils entendirent la voix gémissante qui répétait :

— Mon Dieu... mon Dieu... Sans hésiter, Omer s'élança, une trique à la main.

A peine à cent mètres de sa chaumière, il vit un groupe tragique.

Le corps du fermier, si grand, oh ! si grand, immobile, tout noir, étendu sur la route blanche.

Zuléma, accroupie, tenant la tête de son enfant entre ses bras, l'appelant d'une voix plaintive...

Rosa debout, telle une statue, dans sa robe blanche souillée de sang...

L'aurore se levait, radieuse, lorsque Jendeur s'éleva :

— Il faut prévenir les gendarmes. Au loin, sur le chemin, du côté du village, on entendait des rires et des chants.

C'étaient les invités de la nocce qui, le bal terminé, rentraient chez eux. Touchant l'épaulé de la mère Nédens, le journalier répéta :

— Il faut prévenir les gendarmes. Elle ne parut pas l'entendre.

Se tournant vers Rosa, l'homme déclara :

— J'y vais.

La jeune femme ne lui répondit pas.

Depuis longtemps Félicité avait

quitté la maison, attirée par la curiosité

Elle approuva : — Vas-y, Omer.

Deux heures plus tard, le journalier revenait avec le brigadier de gendarmerie et deux hommes.

Déjà le télégraphe avait marché et les représentants attendaient le commissaire de police de Couvin et le juge d'instruction de Dinant.

Le premier arriva vers neuf heures, flanqué de son greffier et amenant un médecin, précédé depuis longtemps par la majeure partie de la population de la Forge du Prince et du Brûly.

Le corps du fermier était demeuré dans la même position, Zuléma l'avait seulement un peu soulevé pour le tenir dans ses bras.

La veille, en rentrant à la ferme, elle avait quitté ses habits de fête et revêtu la « cotte » (1) grise et le « caraco » (2) à petits carreaux noirs et blancs qui étaient sa tenue de travail. A l'annonce de la mort de son fils, elle avait arraché son bonnet de crêpe et les mèches grises de ses cheveux tombaient en désordre de chaque côté de son visage ravagé.

(1) Juppon.

(2) Camisole.

Cidres et Eaux-de-Vie

Cidres, 8 à 9 francs le degré, suivant régions.

Eaux-de-vie de cidre, base 6 fr. le degré.

Peu d'affaires.

Cours des Vins

MUSCADET 650 à 700
GROS-PLANT 350 à 450
VIN BLANC D'HYBRIDES, 300 à 350

Passes au bord de la mer VOS JOURNÉES DE LOISIRS

grâce aux billets d'aller et retour d'une journée, délivrés toute l'année les jeudis, dimanches et fêtes, au départ de Nantes, La Bourse et Chantenay.

Pour Saint-Nazaire : 2^e classe, 21 fr. ; 3^e classe, 14 fr. ; Enfants de 3 à 7 ans : 2^e classe, 11 fr. ; 3^e classe, 7 fr.

Pour Pornichet, La Baule-les-Pins, La Baule-Escoublac, Le Pouliguen, Batz-sur-Mer, Le Croisic et Guérande :

2^e classe, 28 fr. ; 3^e classe, 18 fr. ; Enfants de 3 à 7 ans : 2^e classe, 14 fr. ; 3^e classe, 9 fr.

Au départ de Saint-Nazaire, pour les gares de la presqu'île guérandaise ci-dessous :

5^e classe, 11 fr. ; 3^e classe, 7 fr. ; Enfants de 3 à 7 ans : 3^e classe, 4 fr. ; 3^e classe, 3 fr.

4 fr. ; 3^e classe, 3 fr.

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac).

Le demi-kilo :

Bœuf, 1^{re} catégorie, 8 à 14 fr. ; 2^e catégorie, 3,50 à 4 fr. ; 3^e catégorie, 2 à 3 fr.

Veau, 1^{re} catégorie, 6 à 10 fr. ; 2^e catégorie, 5,50 ; 3^e catégorie, 4 à 5 fr.

Mouton, 1^{re} catégorie, 11 à 12 fr. ; 2^e catégorie, 8 à 9 fr. ; 3^e catégorie, 6 fr.

Porc, 4 à 8 fr.

Beurre, 8 à 10 fr. 50.

Poulets, 8 fr. 50 à 9 fr.

Lapins, 5 fr. 50.

Oufs, La douzaine : 4 fr. à 4,25.

ANGENIS

Bé (taxe) : avoine, 120-125 fr. ; blé noir, 95-100 fr. ; seigle, 105-110 fr. ; orge, 115-120 fr.

Foin, les 500 kilos, 115-120 fr. ; paille, 100 fr.

Poulets, le demi-kilo vif, 8 à 8,50 ; pigeons, la couple, 9,50 à 11 fr. ; lapins, la pièce, 4 à 9 fr.

Oufs, la douzaine, 3,75 à 4 fr. ; beurre, le demi-kilo, 6,50 à 7,25.

Bœufs de travail, la paire, 6,000 à 7,000 fr. ; vaches herbagères, 1,800 à 2,000 fr. ; veaux, le kilo, 5,50 à 6 fr. ; porcs gras, le kilo, 4,000 à 4,500 fr. ; de lait, 130 à 150 fr.

CANDÉ, 19 avril.

Blé 148,50 ; orge, 135 à 145 fr. ; avoine, 120 à 125 fr. ; pailles, la couple, 25 à 30 fr. ; poulets, la couple, 25 à 30 fr. ; canards, la couple, 24 à 30 fr. ; lapins, la pièce, 12 à 14 fr. ; pigeons, la couple, 8 à 9 fr. ; œufs, la douzaine, 4 à 4,10 ; beurre, la livre, 6 à 7 fr. ; porcs gras, le kilo, 5,75 à 6 fr. ; porcs maigres, 3,75 à 6 fr. ; porcelaines, 110 à 160 fr.

CHATEAUBRIANT, 21 avril.

Avoine, 120 à 125 fr. ; seigle, 105 à 110 fr. ; orge, 120 à 125 fr. ; sarrasin, 95 à 100 fr. ; son, 70 à 72 fr. ; son de sarrasin, 85 à 90 fr.

Les 500 kilos : paille de blé, 125 à 130 fr. ; paille d'avoine, 120 à 125 fr. ; foin, 115 à 120 fr.

Cidre ordinaire, la barrique, 85 à 90 fr. ; première qualité, 95 à 100 fr. ; droits en sus.

Beurre ordinaire en gros, le kilo, 12 fr. ; beurre fin, détail, 15 à 16,50 ; œufs, la douzaine, 3,75 à 4 fr.

La pièce : poulets, 15 à 17 fr. ; canards, 13 à 15 fr. ; pigeons, 5 à 6 fr. ; lapins, 12 à 15 fr.

Bœufs de travail accouplés, 5,000 à 5,500 fr. la paire en six dents ou rangés ; ceux en quatre dents, 4,000 à 4,500 fr. ; bovins non accouplés, quatre dents, 2,500 à 3,000 fr. ; pièce ; bœufs de deux dents, 1,500 à 2,000 fr. ; bœufs de boucherie, 4,75 à 5 fr. le kilo sur pied ; taureaux, 4 à 5,25.

Vaches bonnes laitières ou avancées, conditions, 1,200 à 1,500 fr. ; vaches d'élevage âgées, 500 à 1,200 fr. ; les bonnes, 1,500 à 2,500 fr. ; pour boucherie, 3 à 3,50 le kilo sur pied.

Porcs gras, le kilo, 5,50 à 6 fr. ; porcs maigres, 3,75 à 6 fr. ; pour l'élevage, 1,800 à 2,000 fr. ; pour l'élevage, 1,800 à 2,000 fr.

NOZAY, 19 avril.

Avoine pour semence, 125 fr. ; seigle, 110 à 115 fr. ; orge, 120 à 125 fr. ; sarrasin, 95 à 100 fr. ; son, 70 à 72 fr. ; son de sarrasin, 85 à 90 fr.

Les 500 kilos : paille de blé, 125 à 130 fr. ; paille d'avoine, 120 à 125 fr. ; foin, 115 à 120 fr.

Cidre ordinaire, la barrique, 85 à 90 fr. ; première qualité, 95 à 100 fr. ; droits en sus.

Beurre ordinaire en gros, le kilo, 12 fr. ; beurre fin, détail, 15 à 16,50 ; œufs, la douzaine, 3,75 à 4 fr.

La pièce : poulets, 15 à 17 fr. ; canards, 13 à 15 fr. ; pigeons, 5 à 6 fr. ; lapins, 12 à 15 fr.

Bœufs de travail accouplés, 5,000 à 5,500 fr. la paire en six dents ou rangés ; ceux en quatre dents, 4,000 à 4,500 fr. ; bovins non accouplés, quatre dents, 2,500 à 3,000 fr. ; pièce ; bœufs de deux dents, 1,500 à 2,000 fr. ; bœufs de boucherie, 4,75 à 5 fr. le kilo sur pied ; taureaux, 4 à 5,25.

Vaches bonnes laitières ou avancées, conditions, 1,200 à 1,500 fr. ; vaches d'élevage âgées, 500 à 1,200 fr. ; les bonnes, 1,500 à 2,500 fr. ; pour boucherie, 3 à 3,50 le kilo sur pied.

Porcs gras, le kilo, 5,50 à 6 fr. ; porcs maigres, 3,75 à 6 fr. ; pour l'élevage, 1,800 à 2,000 fr. ; pour l'élevage, 1,800 à 2,000 fr.

NOZAY, 19 avril.

Avoine pour semence, 125 fr. ; seigle, 110 à 115 fr. ; orge, 120 à 125 fr. ; sarrasin, 95 à 100 fr. ; son, 70 à 72 fr. ; son de sarrasin, 85 à 90 fr.

Les 500 kilos : paille de blé, 125 à 130 fr. ; paille d'avoine, 120 à 125 fr. ; foin, 115 à 120 fr.

Cidre ordinaire, la barrique, 85 à 90 fr. ; première qualité, 95 à 100 fr. ; droits en sus.

Beurre ordinaire en gros, le kilo, 12 fr. ; beurre fin, détail, 15 à 16,50 ; œufs, la douzaine, 3,75 à 4 fr.

La pièce : poulets, 15 à 17 fr. ; canards, 13 à 15 fr. ; pigeons, 5 à 6 fr. ; lapins, 12 à 15 fr.

Bœufs de travail accouplés, 5,000 à 5,500 fr. la paire en six dents ou rangés ; ceux en quatre dents, 4,000 à 4,500 fr. ; bovins non accouplés, quatre dents, 2,500 à 3,000 fr. ; pièce ; bœufs de deux dents, 1,500 à 2,000 fr. ; bœufs de boucherie, 4,75 à 5 fr. le kilo sur pied ; taureaux, 4 à 5,25.

Vaches bonnes laitières ou avancées, conditions, 1,200 à 1,500 fr. ; vaches d'élevage âgées, 500 à 1,200 fr. ; les bonnes, 1,500 à 2,500 fr. ; pour boucherie, 3 à 3,50 le kilo sur pied.

Porcs gras, le kilo, 5,50 à 6 fr. ; porcs maigres, 3,75 à 6 fr. ; pour l'élevage, 1,800 à 2,000 fr. ; pour l'élevage, 1,800 à 2,000 fr.

NOZAY, 19 avril.

Avoine pour semence, 125 fr. ; seigle, 110 à 115 fr. ; orge, 120 à 125 fr. ; sarrasin, 95 à 100 fr. ; son, 70 à 72 fr. ; son de sarrasin, 85 à 90 fr.

Les 500 kilos : paille de blé, 125 à 130 fr. ; paille d'avoine, 120 à 125 fr. ; foin, 115 à 120 fr.

Cidre ordinaire, la barrique, 85 à 90 fr. ; première qualité, 95 à 100 fr. ; droits en sus.

Beurre ordinaire en gros, le kilo, 12 fr. ; beurre fin, détail, 15 à 16,50 ; œufs, la douzaine, 3,75 à 4 fr.

La pièce : poulets, 15 à 17 fr. ; canards, 13 à 15 fr. ; pigeons, 5 à 6 fr. ; lapins, 12 à 15 fr.

Bœufs de travail accouplés, 5,000 à 5,500 fr. la paire en six dents ou rangés ; ceux en quatre dents, 4,000 à 4,500 fr. ; bovins non accouplés, quatre dents, 2,500 à 3,000 fr. ; pièce ; bœufs de deux dents, 1,500 à 2,000 fr. ; bœufs de boucherie, 4,75 à 5 fr. le kilo sur pied ; taureaux, 4 à 5,25.

Vaches bonnes laitières ou avancées, conditions, 1,200 à 1,500 fr. ; vaches d'élevage âgées, 500 à 1,200 fr. ; les bonnes, 1,500 à 2,500 fr. ; pour boucherie, 3 à 3,50 le kilo sur pied.

Porcs gras, le kilo, 5,50 à 6 fr. ; porcs maigres, 3,75 à 6 fr. ; pour l'élevage, 1,800 à 2,000 fr. ; pour l'élevage, 1,800 à 2,000 fr.

NOZAY, 19 avril.

Avoine pour semence, 125 fr. ; seigle, 110 à 115 fr. ; orge, 120 à 125 fr. ; sarrasin, 95 à 100 fr. ; son, 70 à 72 fr. ; son de sarrasin, 85 à 90 fr.

Les 500 kilos : paille de blé, 125 à 130 fr. ; paille d'avoine, 120 à 125 fr. ; foin, 115 à 120 fr.

Cidre ordinaire, la barrique, 85 à 90 fr. ; première qualité, 95 à 100 fr. ; droits en sus.

Beurre ordinaire en gros, le kilo, 12 fr. ; beurre fin, détail, 15 à 16,50 ; œufs, la douzaine, 3,75 à 4 fr.

La pièce : poulets, 15 à 17 fr. ; canards, 13 à 15 fr. ; pigeons, 5 à 6 fr. ; lapins, 12 à 15 fr.

Bœufs de travail accouplés, 5,000 à 5,500 fr. la paire en six dents ou rangés ; ceux en quatre dents, 4,000 à 4,500 fr. ; bovins non accouplés, quatre dents, 2,500 à 3,000 fr. ; pièce ; bœufs de deux dents, 1,500 à 2,000 fr. ; bœufs de boucherie, 4,75 à 5 fr. le kilo sur pied ; taureaux, 4 à 5,25.

Vaches bonnes laitières ou avancées, conditions, 1,200 à 1,500 fr. ; vaches d'élevage âgées, 500 à 1,200 fr. ; les bonnes, 1,500 à 2,500 fr. ; pour boucherie, 3 à 3,50 le kilo sur pied.

Porcs gras, le kilo, 5,50 à 6 fr. ; porcs maigres, 3,75 à 6 fr. ; pour l'élevage, 1,800 à 2,000 fr. ; pour l'élevage, 1,800 à 2,000 fr.

NOZAY, 19 avril.

Avoine pour semence, 125 fr. ; seigle, 110 à 115 fr. ; orge, 120 à 125 fr. ; sarrasin, 95 à 100 fr. ; son, 70 à 72 fr. ; son de sarrasin, 85 à 90 fr.

Les 500 kilos : paille de blé, 125 à 130 fr. ; paille d'avoine, 120 à 125 fr. ; foin, 115 à 120 fr.

Cidre ordinaire, la barrique, 85 à 90 fr. ; première qualité, 95 à 100 fr. ; droits en sus.

Beurre ordinaire en gros, le kilo, 12 fr. ; beurre fin, détail, 15 à 16,50 ; œufs, la douzaine, 3,75 à 4 fr.

La pièce : poulets, 15 à 17 fr. ; canards, 13 à 15 fr. ; pigeons, 5 à 6 fr. ; lapins, 12 à 15 fr.

Bœufs de travail accouplés, 5,000 à 5,500 fr. la paire en six dents ou rangés ; ceux en quatre dents, 4,000 à 4,500 fr. ; bovins non accouplés, quatre dents, 2,500 à 3,000 fr. ; pièce ; bœufs de deux dents, 1,500 à 2,000 fr. ; bœufs de boucherie, 4,75 à 5 fr. le kilo sur pied ; taureaux, 4 à 5,25.

Vaches bonnes laitières ou avancées, conditions, 1,200 à 1,500 fr. ; vaches d'élevage âgées, 500 à 1,200 fr. ; les bonnes, 1,500 à 2,500 fr. ; pour boucherie, 3 à 3,50 le kilo sur pied.

Porcs gras, le kilo, 5,50 à 6 fr. ; porcs maigres, 3,75 à 6 fr. ; pour l'élevage,